

**Symposium international sur la mise en œuvre de la convention d'Ottawa**  
**Alger, 8-9 mai 2005**

Allocution du Représentant résident du PNUD

Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères,  
Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale,  
Monsieur l'Ambassadeur du Canada,  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,  
Distingués invités,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré d'avoir été invité à dire quelques mots à l'occasion de l'ouverture de ce symposium. Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous en remercier très sincèrement et de vous féliciter d'avoir organisé un événement de cette importance.

Quelques jours après mon arrivée en Algérie, à la fin novembre 2004, j'ai pu assister à la cérémonie de destruction des mines antipersonnel organisée à Hassi Bahbah sous la conduite de son Excellence Monsieur le Président de la République. Cette cérémonie m'a permis de constater la détermination de l'Algérie à pleinement assumer ses obligations dans le cadre de la convention d'Ottawa. Le symposium organisé aujourd'hui constitue une nouvelle démonstration de l'engagement de l'Algérie à relever les défis posés par les mines antipersonnel.

Je voudrais ici saluer chaleureusement cet engagement exemplaire. L'Algérie doit être également félicitée pour son rôle important dans la lutte anti-mines au niveau global, en sa qualité de co-rapporteur depuis 2003 du Comité permanent des Nations Unies sur le déminage et les techniques connexes. J'espère que l'Algérie jouera également un rôle moteur au sein du Forum des pays affectés par les mines, nouvellement créé à New York.

Le Secrétaire Général de l'ONU dans son récent rapport « *dans une plus grande liberté : vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous* » réaffirme son attachement à l'action collective pour un monde plus sûr, délivré de la peur. L'élimination des mines antipersonnel, auxquelles l'Algérie a payé un lourd tribut, s'inscrit pleinement dans cette démarche et l'action du Gouvernement algérien mérite donc également à ce titre d'être louée et encouragée.

Monsieur le Ministre,  
Mesdames messieurs,

Les deux journées de travaux du symposium vont permettre d'examiner les différents aspects de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa. Pour l'Organisation des Nations Unies, l'action contre les mines antipersonnel s'articule autour de cinq aspects complémentaires : L'éducation aux risques, le déminage des terrains affectés, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks et enfin le plaidoyer pour l'arrêt de la fabrication et l'usage des mines antipersonnel. Je suis heureux de constater que l'ensemble de ces aspects seront examinés par les participants, facilitant ainsi l'élaboration d'un plan d'action national, en matière à la fois d'obligations aux victimes, d'obligations au déminage et d'obligations à la destruction des stocks.

Je voudrais rappeler que l'action de l'organisation des Nations Unies en matière de mines antipersonnel remonte à 1989, quand le premier plan d'action fut lancé en Afghanistan. Aujourd'hui plus de trente pays bénéficient de l'assistance de l'organisation.

L'action de l'ONU est menée par trois entités principales : Le service de lutte contre les mines, qui joue le rôle de point focal pour l'ensemble de l'organisation, intervient principalement dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le PNUD, quant à lui, contribue principalement au renforcement des capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de plans d'action nationaux permettant de traiter efficacement l'impact socio-économique des mines. Enfin, l'UNICEF appuie les programmes d'éducation aux risques.

Compte tenu de son expérience et de son mandat, c'est bien entendu avec enthousiasme que le PNUD a répondu favorablement à l'aimable invitation de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale d'appuyer l'organisation de ce symposium. Je suis convaincu que les travaux d'aujourd'hui et de demain aboutiront à des résultats fructueux et se traduiront par des avancées concrètes dans la mise en œuvre des différents aspects de la lutte contre les mines en Algérie, sous la conduite du Gouvernement algérien, avec la participation des associations nationales et le soutien actif de la communauté internationale.

Permettez-moi en conclusion, de souligner que notre engagement ne se limite pas à cette initiative. Le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies en Algérie, se tiennent prêts, si le Gouvernement le souhaite, à poursuivre et renforcer leur soutien à l'action de l'Algérie dans sa lutte contre les mines antipersonnel dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa.

Je vous remercie de votre attention.